

BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

AUVERGNE RHONE-ALPES

N°28 : avril 2025



SOMMAIRE

1. Bilan mensuel des déclarations à l'OMAA et bilan des investigations par les dispositifs de surveillance
 - maladies réglementées
 - mortalités massives aiguës
 - autres troubles
2. Frelon asiatique
3. Actualités du mois
 - Retour des Rencontres sanitaires apicoles, 17 avril
 - ENHMA 2024-2025
 - Appel à candidatures par FNOSAD-LSA

Un mois de mars, normalement variable

Une météo assez classique pour le mois de mars a permis aux colonies de bien se développer et logiquement, en ce début de mois d'avril, la pose des hausses a commencé en basses et moyennes altitudes.

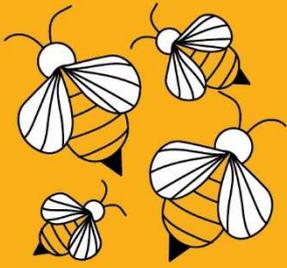
Un vent de force et de direction inhabituelles a été ressenti dans de nombreux secteurs du territoire. Ce phénomène a pu entraîner des répercussions sur certains ruchers considérés comme abrités.

La visite de printemps est l'occasion d'observer attentivement les colonies. Tout affaiblissement ou anomalie (voire mortalité) de vos colonies implantées en Auvergne-Rhône-Alpes, peut être signalé au guichet unique, tél : 04 13 33 08 08, pour bénéficier d'une visite* d'investigation par la FRGTV** ou les services de l'État et abonder la base des connaissances de l'état sanitaire des ruchers.

(*) : sans coût pour l'apiculteur

(**) : fédération régionale des groupements techniques vétérinaires





Bilan mensuel des déclarations à l'observatoire des mortalités et affaiblissements de l'abeille

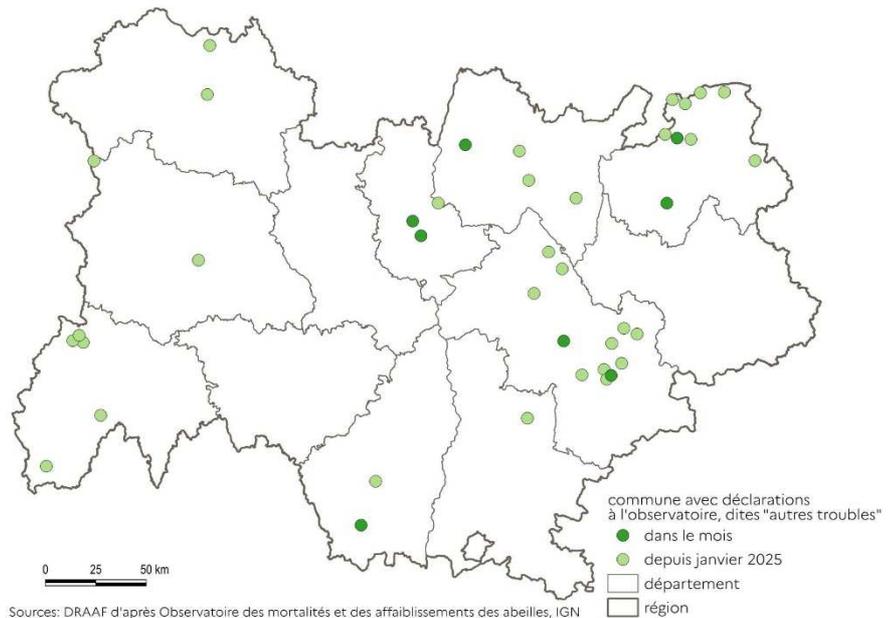
Le guichet unique de l'OMAA a enregistré 11 déclarations au mois de mars 2025 dans 7 départements, en nette diminution par rapport à mars 2024. Neuf déclarations ont été orientées vers la voie « autres troubles ». Une déclaration a été orientée en suspicion de maladie réglementée et une en « mortalités massives aiguës » (MMA).

Bilan des investigations

Cas orientés « autres troubles », FRGTV

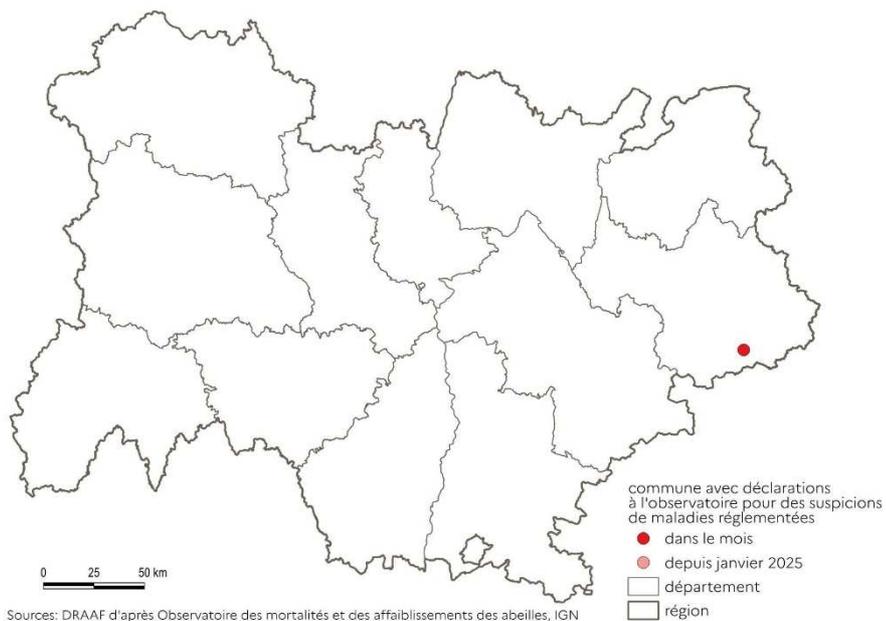
Sur les 9 déclarations orientées vers la voie « autres troubles », 4 déclarations n'ont pas été suivies d'une visite d'investigation : dans 3 cas, les ruches avaient été nettoyées avant la déclaration, et la déclaration s'est révélée trop tardive dans un cas. Le varroa étant incriminé, les apiculteurs ont bénéficié d'un accompagnement téléphonique. 2 déclarations ont été faites à la suite de visites de rucher réalisées par des TSA (appels directs auprès des OSAD ou visites PSE).

Enfin, 3 investigations ont été réalisées : elles ont toutes conclu à des mortalités hivernales ou printanières en lien avec le varroa.).



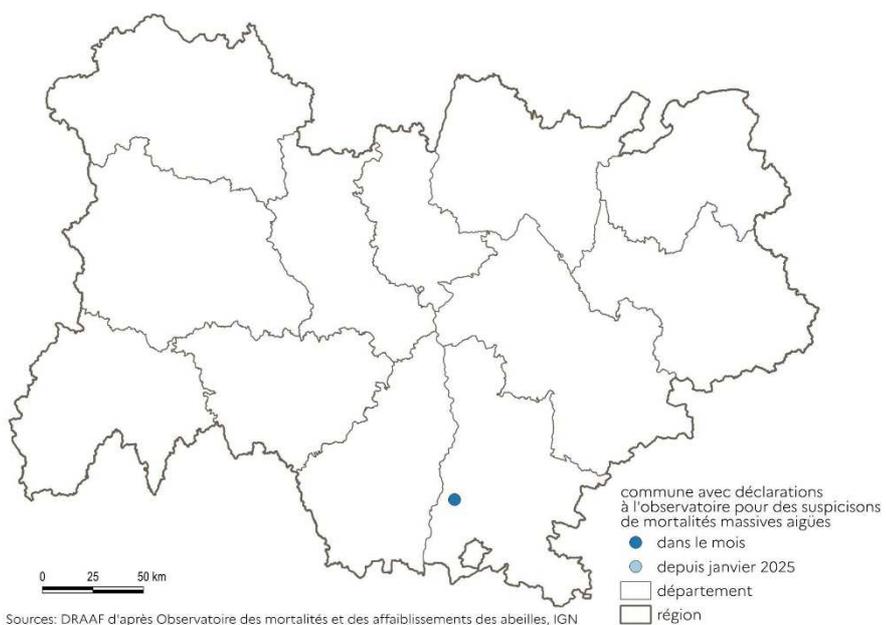
Cas orientés en suspicion de maladies réglementées, État : DD(ETS)PP

La suspicion de nosérose par *Nosema apis* a été infirmée en Savoie. L'analyse officielle a mis en évidence *Nosema ceranae* (maladie non réglementée).



Cas de mortalités massives aiguës « MMA », Etat : DRAAF et DD(ETS)PP

Les investigations prévues en cas de mortalité massive d'abeilles adultes sont menées par les services de l'Etat : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes et DDPP de la Drôme.





Frelons Asiatiques

Signalez en Auvergne Rhône-Alpes

www.frelonsasiatiques.fr



Point de situation « Frelons asiatiques, *Vespa Velutina* » (FRGDS)

Cette page traite du frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*, espèce exotique envahissante, par souci de simplification, désigné « frelon asiatique » ou « FA » ci-après.

Pour les mois de février et de mars, la plateforme www.frelonsasiatiques.fr a enregistré 332 signalements correspondant à des nids secondaires de la saison précédente (contre 425 l'année dernière à la même époque) et un premier nid primaire.

Pensez à observer autour de vous et rechercher les nids primaires situés très souvent à faible hauteur et à l'abri : le long des avant-toits, dans les dépendances, ou les haies...



Nid primaire et sa fondatrice
Crédit photo : GDS Aura

Recherche de nids primaires

OBJECTIF Entre avril jusqu'à juin-début juillet, détecter les nids de fondation, de petites tailles (la fondatrice et quelques ouvrières) et les détruire à moindre coût.

OÙ LES TROUVER ? À faible hauteur (long des avant-toits, cabanes, haies, parpaings, ...), protégés des aléas climatiques !

QUE FAIRE ?

- Facile à détruire (en l'absence d'ouvrière ou avec un nombre d'individu limité) par bombe de froid, bombe insecticide, méthode du bocal, chalumeau.
- A signaler impérativement sur la plateforme dédiée :

www.frelonsasiatiques.fr



Destruction des nids primaires

PAR QUI ? Par le Référent FA (si nid facilement accessible, de petite taille = 1 fondatrice) sinon par le Professionnel !

DANGER ? Aucun si fondatrice seule dans le nid de fondation/précautions piqûres (gants, voiles, ...)

QUAND ? Le soir aux heures les plus fraîches (21-22h) ou tôt le matin
→ Dès que la fondatrice est dans le nid !



Contenant (Bocal à cornichon ou pot à confiture + couvercle, sac transparent)
Enfiler le pot, le déplacer latéralement (le pilier se brise) et refermer aussi vite dès le nid tombé au fond/placer le bocal au congélateur pour tuer l'insecte.



Bombe de froid (-43°C)
Introduire la canule dans l'entrée du nid (base) / décrocher le nid à l'aide d'un sac plastique et l'enfermer



Bombe insecticide
«Contre les frelons-guêpes» (jet puissant) à diriger vers l'entrée du nid (base) / décrocher le nid à l'aide sac plastique et l'enfermer



Chalumeau
(nid - papier) mais Attention aux risques d'incendie

Le piégeage se poursuit, le mois d'avril étant le plus propice aux captures : les premières fondatrices ont été observées sur plusieurs secteurs.

Pour les bonnes pratiques du piégeage, se référer au plan national de lutte version 2025 : [Lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes : déploiement du plan 2025 - GDS France](#) et au [protocole régional de piégeage de printemps](#).



Crédit photo : V.Vallauri

Actualités



Retour des Rencontres sanitaires apicoles !

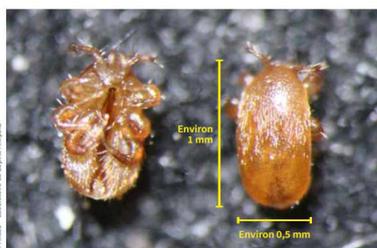
Un premier webinaire est programmé le **jeudi 17 avril de 8h30 à 10h**

« *Tropilaelaps* : pire que varroa ? »

Tropilaelaps est un acarien se rapprochant de nos frontières, qui comme varroa, est vecteur de certains virus aux effets délétères pour les colonies d'abeilles.

Vous voulez mieux connaître ce cousin de varroa ? Et en savoir plus sur ses effets sur notre abeille mellifère ?

Au programme : à partir des connaissances actuelles, nous aborderons des sujets très



divers :

- comment le reconnaître ?
- les moyens de lutte comparés à ceux contre varroa,
- les règles pour s'en prévenir.

Venez participer à ce webinaire, [inscrivez-vous](#).

L'ENMHA 2024-2025, enquête nationale de mortalité hivernale des colonies d'abeilles est lancée !

Les apiculteurs peuvent participer à l'enquête jusqu'au 19 mai 2025.

L'enquête vient d'être lancée pour estimer la mortalité et les pertes de colonies d'abeilles telles qu'observées par les apiculteurs de l'hexagone en sortie d'hiver 2024-2025.

Si vous avez fait votre déclaration de ruches en 2024 vous avez dû recevoir un mail le 24/03/2025 vous invitant à remplir l'enquête via un lien personnalisé. Si ce n'est pas le cas vous pouvez accéder à votre lien d'enquête via l'outil :

<https://enmha-enquete.esa.inrae.fr/>

Retrouvez les résultats de l'enquête pour l'hiver 2023-2024 :

- [ENMHA résultats de l'enquête 2023-2024 note courte](#)

- [ENMHA résultats supplémentaires 2023-2024](#)

ENMHA Enquête nationale de mortalité hivernale des colonies d'abeilles 2024-2025

Depuis l'hiver 2017-2018, une enquête annuelle nationale* mesure la mortalité et pertes hivernales en vue de la suite d'une demande du ministère en charge de l'agriculture.

Par qui ?

- son groupe de travail-ANSA rassemblant des experts tous de plusieurs organismes impliqués en apiculture (ANSA France, Anses, DGAP, DGAL, FNOSAD, GDS France, GNTSA, INRAE, ITAP et SNGTV);
- son équipe en appui territorial.

Pourquoi ?

- Estimer sur l'ensemble du territoire métropolitain le pourcentage de mortalité et pertes hivernales sur la base des informations fournies par les apiculteurs;
- Recueillir l'avis des apiculteurs sur les causes de mortalité et de pertes qu'ils ont identifiées sur leurs ruches;
- Appréhender l'évolution du taux de mortalité hivernale sur plusieurs années sur l'ensemble du territoire.

Comment et quand ?

Que vous ayez eu des pertes ou non, un questionnaire version courte à remplir en moins de 5 minutes. Si vous souhaitez contacter plus de temps à l'enquête et renseigner plus en détail vos pratiques apicoles, un questionnaire « format long » à remplir en 10 à 45 minutes.

Un lien personnalisé vous est communiqué en ligne mais vous n'avez pas accès à ce lien personnalisé en cas de problème.

Quelle valorisation des données ?

Vos données seront utilisées de manière anonyme. Les résultats seront disponibles sur le site de la plateforme ESA: <https://www.esa.inrae.fr/> (en français) et <https://www.esa.inrae.fr/en/> (en anglais).

Vos contributions et commentaires seront d'accord plus précises qu'un grand nombre d'apiculteurs sans répondre à l'enquête.

A qui s'adresse-t-elle ?

A tous les apiculteurs (titulaires ou plusieurs colonies en France métropolitaine et ayant fourni une adresse de messagerie électronique valide dans leur déclaration de ruches en 2024).

Pour rappel, la déclaration annuelle de ruches est obligatoire dès la première colonie achetée.

Elle se fait via le site <https://mesdeclarations.inrae.fr/> (demandez l'accès par mail: mesdeclarations@esa.inrae.fr).

Pour toute question relative à l'enquête, vous pouvez écrire à : enquete-nationale-abeilles@esa.inrae.fr

ENMHA

* Depuis 2021, les apiculteurs apicoles ANSA ANSA (France) et ANSA (EU) ont chacune obtenu le statut de plateforme ESA (European Survey of Apiculture) en 2022 par l'UE France.

Appel à candidatures par FNOSAD-LSA : Tests d'efficacité des traitements contre *Varroa destructor* (2025)

Dans le cadre de son programme d'évaluation des traitements contre *Varroa destructor*, la FNOSAD-LSA lance un appel à candidatures auprès des apiculteurs souhaitant participer aux tests d'efficacité en 2025.

Cette année, les traitements suivants seront étudiés :

- APIVAR
- CALISTRIP BIOX
- CALISTRIP BIOX lors d'un encagement
- FORMICPRO

Les apiculteurs devront s'engager à respecter les modalités détaillées dans les protocoles établis par la FNOSAD-LSA : choix des colonies, application des médicaments, comptages selon le calendrier fourni, et collecte des données nécessaires à l'analyse des résultats.

L'analyse des données recueillies fera l'objet d'un article qui sera publié dans la revue *La Santé de l'Abeille* et mis en accès libre sur son site afin de partager les résultats avec l'ensemble de la filière apicole et d'améliorer les stratégies de lutte contre *Varroa destructor*.

Pour vous inscrire ou obtenir plus d'informations merci de compléter le questionnaire en ligne ci-après :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfXUUH9BffMuydBzFrLYW8aZmEwqIGlkPGRoq-o8sATF9UCjw/viewform?usp=header>.



Crédit photo : Y.Layec